

Ces modalités de la pratique du tir à l'arc par le club reprennent les mesures barrières définies par la Fédération Française de Tir à l'Arc (FFTA) en accord avec le ministère des sports. Ces consignes devront être scrupuleusement respectées par les archers et les encadrants du club.

Ces mesures sont valables depuis le 22 juin 2020. Ce document est porté à la connaissance de tous les archers du club via le site internet, la lettre d'information ou l'affichage sur le terrain.

GENERALITES :

- Le terrain d'entraînement du Centre Omnisports de Vichy est aménagé pour respecter les règles de distanciation.
- **Reprise d'après Vacances d'été 2020 : Le club sera ouvert sur le terrain du Centre Omnisports du 31 Aout au 17 Septembre suivant les créneaux horaires ci-dessous :**

| SEMAINES de JUILLET | du 31 Aout au 19 Septembre 2020 | Entrainements libres |
|---------------------|---------------------------------|------------------------|
| JOUR | HORAIRE | RESPONSABLE |
| Lundi | 18h00 – 20h00 | Michel DELOMPRE |
| Mardi | 18h00 – 20h00 | Jean-Marie MICHALOWICZ |
| Mercredi | 18h00 – 20h00 | Jean-Marie ROBERT |
| Jeudi | 18h00 – 20h00 | Viviane BARDET |
| | | |

Les entrainements sont libres. Les cours et entrainements encadrés ne reprendront qu'avec la rentrée à partir du 21 septembre.

- Du gel hydro-alcoolique est mis à disposition des archers.

MESURES à RESPECTER :

- **Les archers doivent rester éloignés les uns des autres d'au moins 2m** dans toutes les situations (installations, pas de tir, déplacements aux cibles, etc...). Un seul archer est autorisé par cible disponible. Le tir alterné entre plusieurs archers n'est pas permis.
- Les archers utilisent leur matériel personnel. Dans le cas contraire, l'arc et le matériel mis à disposition par le club ne servira qu'à un seul archer pendant la séance et sera désinfecté après la séance.
- Le prêt de matériel entre archers est interdit.
- Aucun stockage de matériel personnel ne sera fait dans le local du club.
- Chaque créneau est sous la responsabilité d'un responsable. Lui seul ouvre et ferme les locaux.
- **Toutes les personnes présentes sur le terrain doivent être inscrites dans le carnet prévu à cet effet.**
- Plus de 10 personnes peuvent être présentes sur un créneau horaire mais seulement 10 peuvent tirer.
- L'accès au local club (bungalow) est interdit aux archers. Seul le responsable du créneau horaire y est autorisé. Il fera la distribution des arcs et du matériel si nécessaire. Aucune vente ou distribution de boissons, de produits alimentaires ou commerciaux ne sera faite sur le terrain. Chacun repartira avec ses déchets.
- Le port du masque est obligatoire en dehors de toute pratique sportive.
- Le port de gants est obligatoire pour la distribution des arcs et du matériel ainsi que pour enlever les flèches en cible si nécessaire. Il est recommandé pour effectuer les taches d'ouverture et fermeture des locaux.